

# Notre mission

- **Soutenir** le développement de la recherche scientifique
- **Favoriser la formation scientifique** des médecins et des paramédicaux, notamment lors de stages dans d'autres institutions belges ou à l'étranger
- **Contribuer à la recherche** au développement de la qualité des soins dans une perspective humaniste et de respect du patient et de son entourage

**Afin de pouvoir remplir ses missions, la Fondation Mont-Godinne octroie chaque année :**

**Des bourses de cliniciens-chercheurs et post-doc** à de jeunes chercheurs engagés dans leur thèse de doctorat

**Des bourses de recherche** à des chercheurs confirmés et expérimentés pour leur permettre de poursuivre leurs projets de recherche

**Des bourses Ethique et humanisation des soins** en Belgique ou à l'étranger

**Des bourses de perfectionnement** au développement de la qualité des soins



**Vous souhaitez plus d'informations ?  
N'hésitez pas à nous contacter !**



Secrétariat de la Fondation Mont-Godinne  
**Sandrine Robert**

+32 (0) 81 42 30 04  
[sandrine.robert@chuuclnamur.uclouvain.be](mailto:sandrine.robert@chuuclnamur.uclouvain.be)

Avenue Dr G. Thérasse 1,  
B-5530 Yvoir / Belgique



**Ensemble,  
préservons  
votre santé !**





Julie Morelle,  
Marraine de la Fondation

© Jean-Michel Clajot

Grâce à nos donateurs, aux legs reçus et à une intervention importante du CHU, nous avons investi un montant total de

**436.000€**  
dans la recherche

et nous avons attribué

**19** bourses de recherche  
en 2022-2023

### Pourquoi est-il important de soutenir la Fondation Mont-Godinne ?

Pour que nos chercheurs passionnés puissent acquérir les connaissances et les outils nécessaires au développement des avancées médicales et à l'amélioration des traitements et des soins qui sauveront peut-être demain votre vie ou celle d'un de vos proches.

## Comment faire un don ?

Il existe deux manières de faire votre don :

- 1 -

En versant un DON sur le compte

BE08 7995 0970 7013  
BIC : GKCCBEBB

- 2 -

En effectuant un ordre permanent sur le compte de la Fondation Mont-Godinne via mon organisme financier

BE08 7995 0970 7013  
BIC : GKCCBEBB

Tous les dons qui atteignent un montant cumulé de 40€ ou plus sur une année civile sont déductibles fiscalement en Belgique (dans la limite des 10% de vos revenus nets - article 145/33 du Code sur l'Impôt sur les Revenus) et donnent droit à une réduction d'impôt correspondant à 45% du montant total donné. Le CHU UCL Namur vous délivrera une attestation fiscale dans le courant du premier trimestre qui suit l'année civile concernée.

## Vous pouvez aussi soutenir la Fondation Mont-Godinne en faisant un legs

En décidant de léguer tout ou une partie de votre patrimoine à la Fondation Mont-Godinne :

- ▶ vous organisez sereinement votre succession,
- ▶ vous orientez librement votre legs,
- ▶ vous vous assurez que vos souhaits seront respectés,
- ▶ vous rendez possible de nouvelles avancées médicales.

### Comment faire :

- Prenez rendez-vous avec votre notaire pour adapter votre testament et prévoyez un legs au profit de la Fondation Mont-Godinne. Votre testament doit désigner clairement "la Fondation Mont-Godinne" comme bénéficiaire.
- Si vous le souhaitez, vous pouvez affecter votre don à un domaine de votre choix. N'oubliez pas de le stipuler précisément dans votre testament le cas échéant.
- N'hésitez pas à prendre contact avec nous pour discuter du domaine de recherche que vous souhaiteriez soutenir.

Droits de succession : Les droits de succession applicables au CHU UCL Namur chargé de traiter les dossiers de succession de la Fondation Mont-Godinne sont de 6,6% à Bruxelles, de 7% en Région wallonne et de 8,5 % en Région flamande.

Retrouvez toutes les infos sur :

[www.fondation-mont-godinne.be](http://www.fondation-mont-godinne.be)